

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

établissements Question écrite n° 101958

## Texte de la question

M. Hervé Pellois appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le statut des enseignants en école d'art. Le réseau national des écoles supérieures d'art est constitué de deux types d'établissements : 35 écoles territoriales et 10 écoles nationales. Bien que conduisant aux mêmes diplômes nationaux, l'enseignement proposé par ces deux types d'établissements y est dispensé par des enseignants ayant deux statuts distincts, des écarts de temps de travail, de salaire et d'évolution de carrière importants et largement défavorables aux professeurs des écoles territoriales. Le statut de ces derniers est en outre incompatible avec le fait que le diplôme délivré confère le grade de master. Aussi, il souhaiterait connaître ses intentions en faveur de la revalorisation du statut des enseignants des écoles territoriales.

## Données clés

Auteur : M. Hervé Pellois

Circonscription: Morbihan (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 101958 Rubrique : Enseignements artistiques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>17 janvier 2017</u>, page 260 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)